



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 Avril 2018

Présents : Marcel BOURIETTE - Michel CAZALAS – Jonathan DOMECC - Karine DOMECC-MIQUEU –Stéphane JOLY - Alain MONTEGUT –Gérard NOGUE –Eric POIROUX - Maryse VERDOUX

Excusés : - - Didier MEDAILLON – Anne NICOLAU

Compte rendu de la séance :

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2017
- Vote du compte administratif 2017 et affectation du résultat de fonctionnement
- Délibération concernant le transfert des abonnements et consommations électriques de l'éclairage public
- Délibération travaux ONF
- Délibération indemnités Maire et Adjoints
- Vote des taux d'imposition
- Vote du budget primitif 2018
- Questions diverses

I – Vote du compte de gestion 2017

Madame le Maire présente le compte de gestion établi par la Trésorerie, précisant qu'il est conforme en tous points au compte administratif de la commune.

Adopté à l'unanimité des présents.

II – Vote du compte administratif 2017 et affectation du résultat de fonctionnement

Alain MONTEGUT présente le CA 2017 qui peut se résumer ainsi :

Libelle	Fonctionnement			Investissement			TOTAL
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Exercice 2017	113 747,62	151 075,42	37 327,80	64 681,71	24 423,90	- 40 257,81	
Résultats reportés		226 137,94			22 008,47		
Résultat global			263 465,74			-18 249,34	245 316,40
Restes à réaliser				293 043	286 636	-6407,00	238 909,40

Mr MONTEGUT met ensuite au vote ce CA : Adopté à l'unanimité des présents.

Il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit au budget 2018 :

Compte 1068 (recette d'investissement) : 24 656,34 € (18 249,34 + 6 407)

Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 238 809,40 €

Adopté à l'unanimité des présents.

Mme le Maire profite de ce bilan pour faire un récapitulatif budgétaire des travaux engagés à la mairie :

Coût total de l'opération : 336 000 € H.T.

Subventions obtenues :

- Fonds de concours ex-CCCO : 103 559,70 €
- FAR 2017 (Département) : 19 200 €
- FAR 2018 : 18 000 €
- DETR (Etat) : 40 000 €
- Région : 46 708 €

Soit un total de subventions de : 227 467,70 € (67%)

III – Délibération concernant le transfert des abonnements et consommations électriques de l'éclairage public au SDE

Mme le Maire explique que le SDE propose aux communes de prendre à sa charge pour le compte des communes membres le marché concernant les abonnements et consommations électriques de l'éclairage public, et de facturer à celles-ci les dépenses sur la base de leurs consommations réelles.

Le but de cette mutualisation est d'obtenir un prix plus attractif par le biais d'un groupement de commandes.

Stéphane précise qu'il a déjà entendu à plusieurs reprises cette proposition mais il n'a jamais entendu le « prix » que le SDE demande pour cette opération.

Mme le Maire précise que les conditions sont exposées dans la convention qui doit être signée par les parties si nous acceptons la proposition.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

Mme le Maire précise que nous avons une autre délibération à prendre pour le SDE, qui concerne le financement du remplacement des lampes à vapeur de mercure : opération terminée sur la commune, effectuée en fin d'année 2017, dont le coût pour la commune est de : 1444,42 € :

- Coût total : 8 666,53 €
- Participation SDE : 5 777,69 €
- Récupération TVA : 1 444,42 €.

La question porte sur le mode de financement : l'opération étant éligible au programme TEP.CV/CEE, le financement doit s'opérer ainsi : la commune fait l'avance au SDE de la somme de 7 222,11 € (8 666,53 – 1444,42 TVA) . Le SDE dépose alors les dossiers auprès du Pôle National des Certificats d' Energie, pour l'obtention des CEE et les valoriser financièrement.

Le SDE s'engage par convention à reverser à la commune le produit de la vente des CEE, avec un minimum de 2,6 €/MWh cumac, soit 5 777,69 €.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

IV – Délibération concernant les travaux à effectuer par l'ONF

Mme le Maire explique que l'ONF souhaite effectuer des travaux de délimitation (marquage des arbres en limite de propriété sur la parcelle du Biscarmiau ;

Le coût de cette opération est estimé à : 817,24 € H.T.

Proposition acceptée à l'unanimité.

V- Délibération concernant les indemnités Maire et Adjoint

Mme le Maire précise la nécessité de délibérer si le taux d'indemnités change.
Après avis des intéressés, il est proposé de rester aux mêmes taux que l'an dernier.
Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

VI – Vote des taux d'imposition 2018

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les impôts cette année et de rester donc sur les bases 2017, soit :

Taxe d'habitation : 8,80%, soit un produit de 41 140 €

Foncier bâti : 7,00%, soit un produit de 18 977 €

Foncier non bâti : 56,81% soit un produit de 3 409 €

Ce qui donne un produit fiscal total attendu de : 63 526 €

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

VII – Vote du budget primitif 2018

Mme le Maire présente le BP 2018 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 378 202 € dont 238 809 € de crédits reportés
- Section d'investissement : 625 346 € avec reprise des restes à réaliser et en tenant compte des emprunts : (125 000 € moyen terme et 52 000 € prêt court terme sur 2 ans en attente de la récupération de TVA).

Adopté à l'unanimité des présents.

VIII – DIVERS

- Mme le Maire précise que la commune doit régulariser au plus vite l'achat de 86 m² de terrain aux consoeurs DOUCET (Jean-Paul et Bernadette) longeant le chemin communal « debaths Lous Cazaous » : en effet ; cet achat devait être effectué lors de la vente du terrain à la famille MASSE mais n'a pas été finalisé. Aujourd'hui, le bien est mis en vente mais cette vente ne peut être réalisée tant que la situation de l'accès n'est pas régularisée. Mme le Maire a donc pris contact avec les consoeurs DOUCET et fait une proposition ... A voir !
- Mme le Maire présente ensuite un devis pour la mise en place d'un chauffe eau électrique demandé par la locataire : devis jugé trop onéreux par l'ensemble des conseillers . Elle demandera donc un autre devis.
- Mme le Maire présente aussi un devis pour le remplacement de la barrière de la décharge. Jugé aussi trop onéreux. Marcel propose de faire faire un devis.

Fin de la séance à 23H30

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le 13 Avril 2018 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker
le 13 avril 2018.
Le Maire
Maryse VERDOUX

